

*Mobilisons-nous pour empêcher ces régressions inacceptables !
La CGT appelle l'ensemble des organisations syndicales
à se rassembler pour construire cette mobilisation.*

Pétition : loitravail.lol



Retrait du projet El Khomri

Le projet de loi « El Khomri » sera finalement présenté au Conseil des Ministres du 24 mars 2016. Dans sa version transmise au Conseil d'Etat, ce texte constitue une provocation pour le monde du travail avec la remise en cause de droits fondamentaux des salariés : la protection contre les licenciements abusifs et la réglementation en terme de temps de travail.

			Après un accord, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié	Par simple accord on peut passer de 10 h à 12 h de travail maximum par jour
La loi facilite les licenciements en cas de transfert d'entreprise	Modulation du temps de travail sur... 3 ans !	Trop perçu : Pôle emploi peut prélever directement sur les allocations chômage	Plus de minimum de dommages et intérêts en cas de licenciement injustifié	Licenciement économique déclaré nul : baisse des indemnités pour les salarié-e-s
Moins d'indemnités pour les malades et les accidenté-e-s licencié-e-s	La visite médicale d'embauche transformée en une... visite d'information	La durée du congé en cas de décès d'un proche (enfant, conjoint-e, ...) n'est plus garantie par la loi	Par simple accord on peut passer de 44 h à 46 h de travail maximum	En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire
Les 11 heures de repos obligatoires par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées	Les apprentis mineurs pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine	Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail	Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos	Augmentation du nombre de semaines consécutives où l'on peut travailler 44 h (ou 46 h)
Le dispositif « forfaits-jours », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, est étendu	Le plancher de 24 heures hebdomadaires pour un contrat à temps partiel n'est plus la règle dans la loi	Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées	Une mesure peut être imposée par référendum contre l'avis de 70 % des syndicats	Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques

La CGT et les organisations syndicales : (note CGT du 24-02-2016)

Neuf syndicats CGT, CFDT, CFE-CGC, FSU, Solidaires-Sud, Unsa, Unef, UNL et Fidl (lycéens) ont publié mardi 23 février au soir un communiqué commun, dans lequel ils affirment leur mécontentement du projet de loi sur la réforme du code du travail, défendu par la ministre Myriam El Khomri.

Même si chaque organisation porte une appréciation différente sur le contenu du projet de loi, pour autant tous les participants ont acté la dégradation économique et sociale du pays. Toutes s'accordent également sur le mécontentement et la colère grandissante des salariés face à l'absence de perspectives.

COMMUNIQUÉ CGT DU 29-02-2016

La CGT "propose aux salariés, la semaine du 7 au 11 mars, des initiatives multiples dans les entreprises et le **9 mars** de participer aux rassemblements et manifestations unitaires en construction. Le **31 mars**, elle appelle avec d'autres organisations syndicales et organisations de jeunesse, les salariés à une journée de mobilisation convergente, nationale sur les revendications, pour le retrait du projet El Khomri, pour un code du travail du 21^{ème} siècle !".

- **Le 9 mars, les cheminots seront dans l'action pour leurs conditions de travail.**
- **Le 10 mars, les retraités manifesteront pour leur pouvoir d'achat.**

Dans ce contexte de construction et de convergences de luttes, l'UD CGT 44 appelle ses syndicats et sections, les salarié-es actifs, privés d'emploi, précaires et retraités à se mobiliser le **9 mars prochain, aux côtés des organisations de jeunesse**. Elle appelle à mettre en débat partout les modalités d'action, de grève et de manifestation et prendra toutes initiatives afin de rechercher la plus large mobilisation des salarié-es sur le département.

Se rassembler est une force, adhérez à la CGT

BULLETIN DE CONTACT DE SYNDICALISATION

Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Tél. : Fax :

e-mail :

Entreprise :

Secteur d'activité :

Localité :

Bulletin à renvoyer à la cgt.

Dans le même temps, les organisations de jeunesse, réunies le 25-02-2016, communiquaient :

Appel des organisations de jeunesse :

« A travers le projet de la Loi Travail, le gouvernement vient de déclencher une offensive sans précédent contre les jeunes et les salarié-es. Nous, lycéen-nes, étudiant-es, jeunes chômeur-ses, sommes déjà précaires pendant nos études et notre insertion professionnelle, il faudrait maintenant que nous acceptions d'être précaires à vie ! [...]

Pour cela nous appelons tou-tes les jeunes à se réunir, à débattre et à s'organiser dans les lycées, les universités, les quartiers et les entreprises.

Nous appelons à une journée d'actions et d'initiatives le mercredi 9 mars, à l'occasion du passage du projet de la loi travail en Conseil des ministres. »

Organisations signataires : Unef, Solidaires Etudiant-es, UNL, SGL, Fidl, DIFD jeunes, Génération Précaire, OLF, AL, Ensemble jeunes, Mouvement des Jeunes Communistes de France, Jeunes écologistes, JOC, Jeunes Socialistes, MRJC, ND-Campus, Nouveau Parti Anticapitalistes jeunes, PG, UEC.

Tous ensemble le 9 mars
pour le retrait du projet de loi El Khomri
NANTES - 14 h 00 - place du Bouffay
SAINT-NAZAIRE - 10 h 30 - Hôtel de Ville



Union Départementale CGT 44
Maison des Syndicats
1, place de la Gare de l'État - C.P. n° 1
44276 NANTES cedex 2
Tél. : 02 28 08 29 80
ud44@cgt.fr



Union Locale NANTES
Maison des Syndicats
1, place de la Gare de l'État - C.P. n° 1
44276 NANTES cedex 2
Tél. : 02 28 08 29 60
union-locale@cgt-nantes.com

Union Locale SUD-LOIRE
16, rue Monnier - 44400 REZÉ
Tél. : 02 40 84 34 89
ulcgtreze@wanadoo.fr

Union Locale BASSE-LOIRE
Place des 12 Femmes en Colère
44220 COUÉRON - Tél. : 02 40 86 21 43
ulcgtbasseloire@gmail.com

Union Locale CARQUEFOU
Impasse de la Hache
44470 CARQUEFOU
Tél. : 02 40 30 32 45 -
Fax : 02 51 13 59 44
contact@cgt-ul-carquefou.fr

Union Locale ST-HERBLAIN
42, rue de la Dutée
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. : 02 40 92 15 63
cgt.ul.stherblain@wanadoo.fr

Union Locale CHATEAUBRIANT
1, rue de la Gare
44110 CHATEAUBRIANT
Tél. : 02 40 81 04 82
unionlocale-cgt@orange.fr

Union Locale ANCENIS
Espace Corail
30, rue Francis Robert
44150 ANCENIS
Tél. : 02 40 96 07 09
ulcgtancenis@orange.fr

Union Locale ST NAZAIRE
Maison des Syndicats
4, rue Marceau
44600 SAINT-NAZAIRE
Tél. : 02 40 27 60 44
secretariat.cgt.saint-nazaire@wanadoo.fr

Union Locale BLAIN
1, chemin de la Prée
44130 BLAIN
02 40 87 07 12
ulcgtblain@gmail.com

Union Locale PAIMBOEUF
2 rue Pronzat
44560 PAIMBOEUF
Tél. 09 60 42 20 78
Fax 02 40 27 60 44
ul-cgt44560@orange.fr

Union Locale CLISSON
1, rue des Filatures
44190 CLISSON
Tél. : 02 28 01 84 41 - 06 40 21 71 39
unionlocalecgtclisson@orange.fr

A découper suivant les pointillés

